Compiègne, le 12 février 2021

DÉCISION N° 2021-078 B

Objet : Intérim des fonctions de directeur des ressources humaines de l'UTC.

Le directeur de l'université de technologie de Compiègne,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'arrêté du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 14 janvier 2021 portant nomination de M. Christophe Guy aux fonctions de directeur de l'UTC à compter du 1er février 2021,
Vu les statuts de l'établissement,

DÉCIDE

Article 1 : Intérim des fonctions de directeur des ressources humaines
Madame Lydia Vignolle-Dupré, responsable du pôle paie et rémunérations au sein de la direction des ressources humaines, est désignée pour assurer l'intérim des fonctions de directeur des ressources humaines de l'UTC.

Article 2 : Prise d'effet de la présente décision
Les dispositions de la présente décision prennent effet à compter du 15 mars 2021 et prendront fin à la date de nomination du prochain directeur des ressources humaines.

Le directeur de l'UTC,

Christophe Guy

Service des affaires générales et juridiques
☎ 03-44-23-73-76
✉ sagj@utc.fr

original : *service des affaires générales et juridiques*
copies : *présidence*
rectorat

diffusion : *générale*
rubrique « actes réglementaires »

Université de technologie de Compiègne

Rue du docteur Schweitzer
CS 60319
60203 Compiègne cedex

Tél. 03 44 23 44 23
www.utc.fr